

Agadir/Tourisme : L'hôtel Salam autorisé pour une Ript

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 03-07-2013 19:21:27

C'est une première sur l'avenue Mohammed V Un budget de 365 millions de DH et plus de 730 emplois à la clé

Le site de l'hôtel Salam sera bientôt transformé. Le projet consiste en un complexe résidentiel et touristique en R+5 et 2 sous-sols. L'autorisation du RIPT sur cette avenue va incontestablement faire jurisprudence dans le traitement de nouveaux projets du genre sur cette artère

BONNE nouvelle pour le projet de réaménagement de l'hôtel Salam, implanté sur l'avenue Mohammed V à Agadir. La commission régionale d'investissement et de dérogations a donné, lors de sa réunion en date du 7 juin dernier, l'accord de principe au promoteur Vocations loisirs SA pour la construction d'un hôtel et d'une résidence immobilière pour la promotion touristique (Ript). Le projet qui consiste en un complexe résidentiel et touristique en R+5 et 2 sous-sols nécessitera un investissement de 365 millions de DH. Il générera à terme plus de 730 emplois. En termes de capacité, il offrira 250 chambres hôtelières et 222 appartements de résidence immobilière pour la promotion touristique en plus de locaux commerciaux, et une zone de loisirs, est-il indiqué. Pour l'heure, la commission a émis quelques réserves avant de délivrer l'avis favorable pour la réalisation du projet. Parmi les remarques faites, l'amélioration de l'esthétique de la façade donnant sur l'avenue Mohammed V et le respect de l'emprise de la voie de 40 m de l'avenue sans oublier de fournir une étude d'accessibilité au projet. Le promoteur est aussi tenu d'affiner le plan du sous-sol, de prévoir des espaces d'animation mais aussi de supprimer les chambres projetées au niveau de la mezzanine. Il s'agit de quelques mesures à respecter afin que le promoteur puisse obtenir l'avis favorable. Une issue heureuse pour ce projet depuis plus de cinq ans bloqué.

Au-delà de l'apport en lits additionnels que générera cet établissement dans la destination, sa formule résidentielle conjuguée à l'hôtellerie est une première sur l'avenue Mohammed V. Aussi, l'accord que vient de donner la commission régionale d'investissement pour la réalisation du projet n'est nullement anodin. C'est de fait une décision qui va changer l'affectation urbanistique de cette zone communément appelée dans le milieu du tourisme deuxième ligne. Ces dernières années, les hôtels implantés sur cette avenue connaissent presque tous des difficultés de remplissage en raison de leur état de vétusté. Résultat, ils sont en difficultés financières et ont du mal à faire face à leurs charges. La question de la mise à niveau des structures est donc dans cette situation une opération au-delà de leurs moyens. Aujourd'hui, la possibilité du Ript sur cette zone pour l'hôtel Salam est une autorisation qui va assurément faire jurisprudence dans le traitement d'autres probables projets du genre dans la zone. Bien plus, c'est un nouveau souffle qui vient d'être donné au secteur hôtelier et peut-être une issue pour la mise à niveau des hôtels de cette avenue.

L'Économiste